

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 24/10/2025

| Nombre de membres | | |
|-------------------|----------|---------------------------|
| Afférents | Présents | Qui ont pris part au vote |
| 8 | 7 | 7 |

L'an 2025, le 24 Octobre à 19:00, le Conseil Municipal de la Commune de Commune de Tivernon s'est réuni à la , lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame BRUCHET Delphine, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le . La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le .

| Vote | | |
|----------------|--|--|
| A la majorité | | |
| Pour : 7 | | |
| Contre : 0 | | |
| Abstention : 0 | | |

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Prefecture
Le :
Et
Publication ou notification du :

Présents sur ce vote :

Mmes BRUCHET Delphine, VAPPERAU Béatrice,
DESFORGES Anne-Claire, SEVIN Nathalie

MM. FLEUREAU Éric, BEDU Stéphane, MARTIN Joseph

Excusé(e-s) :

Absent(e-s) : MORGEAT Guillaume

D2025_57 – D2025_57 (annule et remplace D2025_55) : Délibération pour l'acceptation d'un devis d'entretien de voirie : Renforcement des rues du Moulin, du Monceau, les Ouches du Bourg, route communale d'Ondreville

Mme Le Maire expose le projet suivant :

Renforcement des rues du Moulin, du Monceau, les Ouches du Bourg, route communale d'Ondreville

Le coût prévisionnel des travaux s'élève à **13 850€ HT** (16 620.00 TTC), selon le seul devis reçu à ce jour de la société BSTP.

Le devis a été établi avec une demande commune des communes d'Aschères le Marché, Crottes en Pithiverais et Attray afin d'en diminuer les coûts.

La société EUROVIA a également été interrogée pour un devis, sans groupement de commande, mais n'a pas donné suite.

La visite sur place a montré une forte dégradation des chaussées en plusieurs endroits. Selon les dégradations, plusieurs types de réparations sont prévus.

Mme Le Maire informe le conseil Municipal que le projet n'est plus éligible à une aide de l'état à cette période l'année, mais explique la nécessité de renforcer la route puisque cela n'a pas été effectué depuis de nombreuses années.

Madame le Maire confirme au conseil municipal, que les fonds budgétaires sont disponibles dans les comptes de la commune pour effectuer au comptant cette opération.

Le Conseil Municipal, après en avoir discuté et délibéré décide :

- **De ne pas accepter** le devis de l'entreprise BSTP pour les travaux d'entretien de voiries d'un montant de **13 850€ HT** (16 620.00 TTC)
- **Mandate** Monsieur Fleureau, Premier adjoint de prendre en charge le dossier afin de contacter d'autres entreprises.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 18/11/2025
Le Maire
Delphine BRUCHET